VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES
—DE—
Grandes Valeurs
Améliorées et Non-Améliorées.

Dans le Second District.

Dans un quartier s'améliorant journellement.

Au coin des rues Moss Ou Bayou St Jean et Grande Route St Jean.

Occupé par une Grocerie. Café et un Marché Privé depuis des années

Nos 1252-1254

Bayou St Jean ou rue Moss, coin de la rue Washington. Elégante résidence à deux corps de logis.

Nos 1248-1250

Bayou St Jean ou rue Moss, entre les rues Washington et St John. Elégante résidence à deux corps de logis.

No 3230

Rue St John entre l'avenue Hagan et la rue Rendon. Un cottage à retiré de la rue.

5

Beaux lots de terre dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Bellechasse, Dupré et St Philippe.

Coin des rues

Dupré, St Philippe et Bellechasse. Un cottage à un étage.

2

Cottages, rue St Philippe, entre White et Dupré.

5

Magnifiques lots de terre dans l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso, Dumaine, St Philippe et Bellechasse.

Vente pour effectuer un Partage.

Succession de Victor Petit.

No 36,661.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur — Bureaux 813 rue de la Commune.

Mercredi le 27 Août 1902,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à

LEUR BUREAU ET BOURSE

No 813 RUE COMMUNE, entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu et conformément à un jugement à ce rendu en pleine séance de la cour le 23 juin 1902 et signé en pleine séance de la cour le 27 juin 1902 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dupré, White, St Philippe et Bellechasse, formant le coin des rues Dupré et St Philippe et Bellechasse, mesurant 37 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Dupré sur 53 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la rue St Philippe, 60 pieds et 4 lignes sur la rue Bellechasse, et 65 pieds 2 pouces et 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 4 chambres, hangar, citerne, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B dans l'ilet borné par les rues Dupré, White, St Philippe et Bellechasse, mesurant 21 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue St Philippe, 65 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot A, 76 pieds 3 pouces sur la ligne du lot C et 24 pieds de largeur sur la ligne du fond et face sur la rue Bellechasse. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisances, etc.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre C situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dupré, White, St Philippe et Bellechasse, mesurant 19 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue St Philippe, 76 pieds 3 pouces sur le côté du lot B, 86 pieds 3 pouces sur la ligne opposée, et 21 pieds 9 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bellechasse. Les améliorations comprennent un cottage ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisances, etc.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 19, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet 442 borné par l'avenue Hagan et les rues St John, Ursulines, St Philippe et Rendon, mesurant 15 pieds 1 pouce de face à la rue St John, 146 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 18, 137 pieds 9 pouces et 6 lignes sur l'autre côté le séparant des lots 8, 9 et 10 et 59 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur sur la ligne du fond, le tout d'après un croquis de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté le 8 mai 1878 annexé à un acte de Jos Duvignecud, notaire, daté du mois d'août le 9, 1889.

Les améliorations comprennent un cottage ayant trois chambres, galerie fermée, galerie de devant, hangar, etc., portant le No 2330 rue St John.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté avril 20, 1866, annexé à un acte de P. Coudrain, daté 5 mai 1866 et mesurant 9 pouces de face sur la rue Port ou Bayou St Jean sur une profondeur de 66 pieds sur le côté de la Grande Route St Jean et 68 pieds 11 pouces sur le côté de la rue Washington et 15 pieds de largeur dans le fond et secondement une autre portion de terre adjoignant le précédent désigné par le No 3 et mesurant, mesure française, 30 pieds 6 pouces de face sur la rue Port ou Bayou St Jean, 50 pieds 7 pouces de face sur la Grande Route St-Jean, 62 pieds sur l'autre ligne le séparant du lot No 2, 41 pieds 6 pouces sur la ligne du fond perpendiculaire à la Grande Route St-Jean, le tout plus ou moins, d'après le plan de Louis Bringier, daté le 24 septembre 1834, annexé à un acte de H. Pedesclaux, daté le 4 octobre 1834. Les améliorations comprennent une bâtisse occupée par une grocerie, un café et un marché privé, une chambre, deux grands appartements, hangar, citerne, etc.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Bayou St Jean ou la rue Port, les rues Washington, Première et St John, et l'intersection de la rue des Ursulines, ledit lot est désigné par la lettre A, sur un plan de D. E. Seghers et fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, ledit lot mesurant d'après ledit plan 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de face sur la rue Port, ou Moss, ou Bayou St Jean, 126 pieds de face sur la rue De Soto, 122 pieds 7 pouces et quatre lignes sur le côté du lot B, et 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ledit lot formant le coin de la rue Moss ou Port ou Bayou St Jean et la rue Washington. Les améliorations comprennent un joli cottage à deux corps de logis, ayant 6 chambres, hangar, citerne, lieux d'aisances, etc., portant les Nos municipaux 1252 et 1254 de la rue du Port et Moss.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B, sur un plan de D. E. Seghers et Fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, dans l'ilet borné par le Bayou St Jean ou Port, les rues Washington, Première et St Jean; ledit lot mesurant, d'après ledit plan, 32 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Port ou Moss ou le Bayou St Jean, 122 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot A, 127 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne du côté opposé et 32 pieds 2 pouces de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent une jolie résidence double à un étage ayant 6 chambres, hangar, citerne, latrines, etc., connue comme les Nos municipaux 1248-1250 rue Port ou Moss.

8° Cinq certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 3, 4, 5, 9 et 10 sur un plan de D. E. Seghers et fils, voyers, daté le 10 juillet 1902 dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Dupré, White et Bellechasse, lesdits lots mesurant d'après ledit plan, comme suit: Le lot No 3 mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 66 pieds 3 pouces sur le côté du lot C, 102 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 4 et 36 pieds 3 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bellechasse; le lot No 4 mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 mesurant 31 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot No 9 mesurant 35 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue White sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue St-Philippe, de là 8 pieds 6 pouces 1 ligne, courant vers la rue Bellechasse, de là, sur une première ligne de profondeur sur le côté de la rue Bellechasse, courant vers la rue White de 67 pieds 4 pouces 3 lignes sur une deuxième ligne de profondeur, courant vers la rue White, de 27 pieds 4 pouces et 4 lignes le séparant du lot No 10; le lot No 10 mesurant 30 pieds de face à la rue White 109 pieds 8 lignes sur la rue Bellechasse, et 27 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté du lot No 9, formant l'encoignure des rues Bellechasse et White.

9° Cinq certains lots de terre situés dans Second District de cette ville, dans l'ilet compris par les rues St Philippe, Bellechasse, Dupré, Gayoso et Dumaine, lesdits lots sont désignés sous les Nos 6, 7, 8, 9 et 12 sur un plan de D. E. Seghers et fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, lesdits lots mesurant d'après ledit plan comme suit: Le lot No 12, 31 pieds 6 pouces de face à la rue St Philippe, sur une profondeur et face sur la rue Dupré de 110 pieds entre lignes parallèles; le lot No 6, 16 pieds 3 pouces 1 ligne de face sur la rue Gayoso, 165 pieds 3 pouces et 1 ligne de face sur la rue Bellechasse, 66 pieds 8 pouces et 3 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot No 7 et 94 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Dumaine, lesdits lots formant l'encoignure des rues Gayoso et Bellechasse; le lot No 7, 35 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Bellechasse, 66 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 6, 61 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne la séparant du lot No 8 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond; le lot No 8, 35 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Bellechasse, sur une profondeur de 52 pieds 7 pouces et 6 lignes du côté du lot No 7, 96 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 9 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond et le lot No 9, 2 pieds 5 pouces et 3 lignes de face sur la rue Bellechasse, 29 pieds 1 pouce de face sur la rue St Philippe sur une profondeur de 96 pieds 9 pouces sur la ligne du côté du lot No 8, 100 pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No 10 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Termes et conditions — La moitié ou plus comptant, et la balance à un, ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en billets payables à l'ordre des vendeurs, portant six pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte de vente contenant la clause non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses dans les actes de vente, les acquéreurs d'assurer les améliorations jusqu'au montant des billets et de transférer la police aux porteurs desdits billets, d'assumer de payer en sus du prix d'adjudication les taxes de 1902 et les timbres de revenu sur les actes de vente et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et n'auront droit aux loyers qu'à partir du jour où ils passeront les actes de vente. Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 juil—27—août 3 10 17 24 27

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage comme Placement.

No 2105 rue Douane entre les rues Johnson et Galvez, borné par la rue Bienville.

Dans la succession de Mme Catherine Schwable, veuve de Gottlieb Schwable.

No 68,017—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 19 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, rendu et signé en cour ouverte le 11 juillet 1902, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Johnson et Galvez, désigné par le numéro 15 et mesurant 36 pieds de face à la rue Douane, même mesure dans le fond sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage dans le fond et une boutique et deux chambres sur le devant, connu comme le No 2105 rue Douane, rapportant un revenu de $19 par mois.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans après la date de l'adjudication, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement. Devant être garanti par lien de vendeur, hypothèque spéciale et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité et de pénalité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour 1902 en plus du montant de l'adjudication et devant faire un dépôt de (10 0/0) pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Oscar Schreiber, avocat,
Bureau, 215 rue Carondelet.

17 juil—17 20 27—août 3 10 17 19

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 3825 et 3827 rue Baronne,

Coin de la rue Général Taylor.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune—JEUDI, le 21 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dossier No 68,004, dans l'affaire de la succession Gerhardt Pohlmann, à l'enchère publique, il sera vendu

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Genl Taylor et Peniston et mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne et sur une profondeur de 120 pieds de face à la rue Genl Taylor et formant l'encoignure des rues Genl Taylor et Baronne. Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 3825 et 3827 rue Baronne.

Termes et Conditions Un tiers ou plus comptant, et la balance en 1 et 2 ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur à 8 0/0 d'intérêt par an, garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes et clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant en plus les taxes pour 1902, et faisant un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 juil—30 27—août 3 10 17 21

Le meilleur

SIROP POUR LA TOUX ET LA COQUELUCHE

D'ANGELL

Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge. Prix, 25 et 50 cents.

En Vente chez tous les pharmaciens.

1 nov 1901—1 an

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Gaste vs A. John Solari et als.

No 67.587— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 31 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 24 juin 1902 par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu d'un ordre daté le 25 avril 1902 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Solari, No 61.794 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois splendidement construits et imposants magasins, bâtisse à bureaux et hôtel combinés en briques, à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 704, 705, 707, 709, 711, 713 et 715 rue Douane et formant l'encoignure sud-est des rues Royale et Douane, ou des mieux et plus favorablement connu en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend cinq certains lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Douane et Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale, 75 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et façade sur la rue Douane, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté du côté de la rue Bienville. Le terrain est spécifiquement décrit comme suit.

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le susdit district et ilet mesurant, d'après un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 20 février 1878, annexé pour référence à un acte de vente exécuté devant G. T. Hamiot, notaire, le 1er mars 1878, 50 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds 4 pouces de profondeur et façade sur la rue Douane et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet et contigu au morceau ou portion de terre ci-dessus premièrement décrit, mesurant 24 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Royale sur 62 pieds 3 pouces de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans ce même district et ilet, et contigu dans le fond aux ci-dessus premièrement et deuxièmement décrits morceaux ou portions de terre et lot de terre, désigné par la lettre G, sur un devis par Louis Pilié, lieutenant voyer de ville, daté le 27 mai 1845, annexé à un acte de vente pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 3 juin 1845, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Douane, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles; lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un ilet de la rue Canal et à part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fortunes ont été faites non seulement dans le voisinage, mais sur la propriété, par quelques-uns de nos plus grands marchands, donnant une idée de sa valeur sans supérieure. Les améliorations nouvellement achevées et en voie de construction dans le voisinage démontre combien la propriété en cet endroit est enviable comme placement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Fabacher de l'autre sont des exemples prouvant combien ils sont recherchés par les capitalistes dans ce voisinage. L'emplacement de maisons de commerce telles que celles de MM. Fabacher & Co, Solari W. G. Tebault, Montelone, Mainey, Fink et autres garantit cette stabilité laquelle est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement.

Comme localité le marchand y trouvera un commerce augmentant et fixe; le résultat de l'immense trafic surgissant à chaque heure du jour. En dehors de quelques lots de la rue du Canal il n'existe pas un autre ilet sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentation en valeur et bon rapport; ne laissant rien à désirer, soit pour le marchand ou le capitaliste.

Il est exclusivement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite se loue par mois aux taux de $5,880 par an. L'acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2° Cinq certains lots de terre, contigus situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, (ou Levée), Water, Serapara et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/3 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 136 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Serapara, et 96 pieds 3 pouces et 4 4/5 ligne de profondeur sur le côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de plus de 11,600 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux desdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur. Un desdits lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux desdits lots sont désignés par le No 4 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 22 juin 1850, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 5 (ou 12) et 6 (ou 13) mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12) mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 89 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Serapara de 90 pieds; le tout plus ou moins, Ledit lot No 6 (ou 13) formant l'encoignure des rues Water, Serapara et Tchoupitoulas. Les lots No 5 (ou 11) et No 4 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Serapara, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3/5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 4 lequel dit lot No 4 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4/5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2/3 pouces de face à la rue Water, 22 pieds 6 pouces et 1 1/3 lignes, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces, et 5 4/5 ligne sur la ligne le séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4/5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Water, Première et Serapara, mesurant ensemble 71 pieds 7 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 71 pieds 1 pouce et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 7 pouces et 2 2/5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapara et 87 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 6,460 pieds. Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un desdits lots est désigné par le No 1 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851 et par le No 8 sur la carte de cette ville, et deux desdits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan par B. Buisson, voyer, le 10 mars 1852, et connus comme les lots Nos 6 et 7 sur la carte de cette ville. Lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot 1 (ou 8) mesurant 25 pieds 5 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 22 pieds 6 pouces et 1 1/3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 85 pieds 7 pouces et 2 2/5 lignes sur la ligne de côté la plus de la rue Serapara, 84 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure la plus près de la rue Première, le divisant du terrain No 1 (ou 6). Les terrains Nos 1 (ou 6) et 2 (ou 7) mesurant chacun 23 pieds 1 pouce de façade à la rue Water, 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas, sur les profondeurs suivantes:

Terrain No 1 (ou 6) a 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapara, le divisant du terrain No 1 (ou 8); 94 pieds et 5 pouces sur la ligne de division du terrain No 2 (ou 7), lequel terrain No 2 (ou 7) a 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté supérieur la plus près de la rue Première.

4° Un certain lot de terre situé dans le district et carré comme la propriété ci-dessus décrit en troisième lieu désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date de décembre 1852, et par le même numéro sur la mappe de cette ville, et mesure 23 pieds, 11 pouces et 6 lignes rue Water, 23 pieds, 3 pouces et 7 lignes rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 108 pieds, 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Serapara et 107 pieds 4 pouces 1 1/3 ligne du côté supérieur le plus près de la rue Première.

Aucun site meilleur pour fabrique ou entrepôt ne pourrait être trouvé. Les voies de chemins de fer ne sont pas à plus de 20 pieds de la propriété, et la rivière pas à plus de 80 pieds, donnant ainsi d'amples facilités pour le transport des marchandises qui pourraient être transportées à la propriété ou pouvant être transportées des chars ou des steamers. Le prix ainsi dans le transport est épargné. C'est aussi un des sites des plus avantageux sur la rivière utilisables pour des objets de commerce.

Il ne sera pas longtemps avant que les propriétés de ce genre soient si précieuses que leurs prix s'élèveront aux plus hauts chiffres. On les achète si rapidement que même aux prix les plus élevés on n'en trouvera pas. Maintenant est le moment; l'avenir des propriétés de ce genre est trop brillant pour qu'on tarde à les acquérir.

Les propriétés ci-dessus décrites en second, troisième et quatrième lieu seront vendues sujettes à un bail expirant le 30 septembre 1903, au taux de $1,200 par an.

Une copie duquel peut être vue au bureau des encanteurs.

5° L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde avec vastes terrains, No 2013 avenue St Charles. Elle est rétirée de la banquette, entourée d'une riche barrière en fer, contenant grand vestibule central, salons à arches, chambre de réception, librairie, salle à manger, lavabo, lieux d'aisance en porcelaine, office butlor, cuisine, cave, galerie sur la façade et dans le fond au rez-de-chaussée; vestibule, pantry, vastes et aérées chambres à coucher, plusieurs desquelles ont des armoires stationnaires, chambres à bain, armoire pour lingerie, chambre boisée en cèdre et galerie sur le devant et à l'arrière au deuxième étage. La mansarde contient trois grandes chambres à coucher, chambres pour malles, etc. Dans le fond est une bâtisse en bois à un étage, contenant deux chambres pour domestiques. Dans le fond, sur le côté à distance de la résidence, se trouve l'écurie et la remise. Il y a trois grandes citernes et un filtre pour l'eau du fleuve. Les chambres sont admirablement tapissées et finies en bois huilé, foyers en tuiles, manteaux de cheminées et carreaux en marbre, et sont garnis avec des candélabres et installations de gaz. Le terrain sur lequel ces bâtisses et améliorations sont érigées comprend deux certains lots situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, St André et Joséphine. Lesdits lots étant désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par L. Reizenstein le 6 avril 1886, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Le lot No 3 mesurant 33 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 2 mesurant 33 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2, et une première profondeur de 120 pieds sur la ligne du côté opposé vers la rue Joséphine; de là s'élargissant 17 pieds 4 pouces et 1 ligne, là une autre en deuxième profondeur de 53 pieds, et mesurant 50 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond.

Les deux lots mesurent ensemble 66 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St André, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Joséphine, de là s'élargissant 17 pieds 4 pouces 1 ligne, de là une deuxième profondeur de 53 pieds (ou 173 pieds profondeur totale), à la ligne du fond, laquelle a une largeur de 83 pieds 4 pouces et 1 ligne.

Les terrains sont traversés de jardins, gazon, arbres fruitiers et ombrageux. Sur le côté supérieur est l'entrée pour voiture.

Cette propriété en général est en bon état et n'a besoin que de peu ou même pas de réparations. Les chambres sont grandes, confortables et bien aérées. La position est supérieure sur la base de l'avenue. Quiconque désire un home confortable, agréable et admirablement bâti, fera bien de visiter cette propriété. Elle est une des meilleures dans cette partie de la ville. Les clefs se trouvent au bureau des encanteurs.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un, deux et trois ans, en billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et aussi les timbres du Revenu intérieur s'il y en a. Dix pour cent du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan, avocats pour les plaignants.
FENNER, HENDERSON & FENNER, avocats pour les défendeurs.
McCLOSKEY & BENEDICT, avocats.

29 juin—29—juil 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 14 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 7 juillet 1902, de l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant en congé, dans la succession de Herman Stenzel, No 67,373 du dossier de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 49, borné par les rues Ann, Esther et Walnut et la ligne supérieure du Parc Audubon, anciennement appelé Propriété Foucher, laquelle propriété mesure, plus ou moins, cinquante trois pieds de face à la rue Ann par cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du parc Audubon et la rue Walnut et cinquante huit pieds plus ou moins de largeur dans le fond. Mais le vrai mesure de laquelle portion de terre est maintenant contenu en dedans de la ligne du parc Audubon et la rue Walnut.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1902 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 juil—13 20 27—août 3 10 14

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District

A L'ENCAN.

Nos 1112-14 rue Rocheblave,

Ilet Hôpital, Tonti et Ursulines.

Vente à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

Mardi, 26 août 1902,

A MIDI.

Succession de Louis Dubos—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 68,107.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 21 juillet 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, dans l'affaire ci-haut décrite, la propriété ci-après—

(a) Une certaine portion de terre mesurant 22 pieds de face à la rue Rocheblave sur 96 pieds plus ou moins de profondeur.

(b) Une autre portion de terre contiguë à cela et mesurant 19 pieds de face à la rue Rocheblave sur 85 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à 8 pour cent, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Simonds, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements,
308 rue Baronne.

25 juil—26 27—août 3 10 17 24 26

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

619 rue Gravier

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Premier District.

La Grande Résidence de Valeur à trois étages en briques avec mansarde, No 742 rue du Camp, entre les rues Julia et Girod.

Un Site Commercial de Valeur.

La Portion de Terre de Choix Adjacente des rues Girod et Commerce

Succession de P. H. Skidmore.

No 67,379 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 19 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté le 14 juillet 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de P. H. Skidmore, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, etc., à cela appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 102, borné par les rues Magasin, Camp, Girod et Julia, désigné comme lot No 23, et mesurant en mesure américaine trente et un pieds dix pouces de face à la rue du Camp, sur cent soixante dix pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent la grande résidence en briques avec mansarde à trois étages, bien située, confortablement subdivisée, connue comme le No 742 rue du Camp, contenant environ 20 chambres, etc., bâtisse en briques dans le fond, cour pavée, etc. Cette propriété de valeur peut servir comme emplacement commercial au rez-de-chaussée et comme résidence au-dessus, ayant entrée et vestibule séparés. Elle est contiguë à la manufacture de boites de cigares de Hernsheim, rue du Camp, et court vers et est contiguë à la Consumer's Ice Co. et la bâtisse de la succursale de la American Tobacco Co de Hernsheim dans le fond. Un splendide placement.

2° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet 63, borné par les rues Nouvelle Levée, Girod, Commerce et Lafayette, mesurant, en mesure anglaise, trente-cinq pieds 8 pouces de face à la rue Girod sur une profondeur et façade à la rue Commerce de quatre-vingt-cinq pieds, onze pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan par C. A. De Armas et déposé en l'étude de H. B. Conrad, ancien notaire. Cette propriété de valeur est dans le centre commercial et vis-à-vis des bâtisses de la "E. J. Long Cooperage Co.", près de l'entrepôt Texas, etc.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Actes de ventes et les timbres du revenu des E.-U. au frais des acquéreurs, pardevant Fred. Deibel, notaire; un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

19 juil—19 20 27—août 3 10 17 19

Pupitres avec couvercle à coulisses et autres, Coffre-fort en fer, Armoires de bureau, Chaises, Tables et divers objets de bureau.

—AUSSI—

Un grand assortiment de Lits, Lavabos avec bureau, Chaises, Sofas, Matelas et divers.

Un grande porte en acier pour voûte.

Succession de P. H. Skidmore.

No 67,379—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR PAUL & GURLEY — ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune, — JEUDI, le 31 juillet 1902, à 11 heures a. m., au bureau de la bâtisse No 492 rue du Camp, à l'encoignure de l'Allée Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, daté le 14 juillet 1902, pour le compte de la succession de P. H. Skidmore, il sera vendu à l'encan:

Un lot de meubles de bureau, coffre-fort en fer, etc., et à 1 heure P. M., le même jour, au No 742 rue du Camp, près Julia, un grand lot de lits, bureaux et autres articles de maison.

Conditions—Comptant.

20 juil—20 27 29 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE COLLECTION DE VALEUR DE Livres de Lois, Historiques, Scientifiques et Livres Divers.

Succession de P. H. Skidmore.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—JEUDI le 7 août 1902, à midi, dans le fond de leur bureau, No 727 rue Commune.

En vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, daté le 14 juillet 1902, dans l'affaire de la susdite succession [Dossier No 67,379], il sera vendu à l'encan:

Une grande collection de valeur, de livres de lois et autres livres, bibliothèques etc.

Conditions comptant.

27 juil—27—août 3 6 7

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRAND FER DE FONTE

Pesant environ 2,500 lbs.

A l'encan, JEUDI, le 7 août 1902.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau 732 rue Commune — JEUDI 7 août 1902, à 11 heures A. M., dans la cour à l'encoignure des rues S. Peters et Lafayette, vis-à-vis le dépôt du fret du Ill. Cen., suivant l'acte No 124 de 1890, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de qui cela peut concerner:

Un grand fer de fonte pesant environ 2,500 livres.

Conditions—Comptant.

29 juil—29—août 3 7

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 5 AOUT 1902.

Propriété de valeur dans une jolie section du Troisième District,

No 143 rue Prieur, coin Kerlerec.

Cottage simple, avec quatre chambre, loué $8 par mois.

No 1447 rue Prieur, contigu au ci-dessus.

Cottage simple, avec quatre chambres et vestibule, loué $13.

No 1909 rue Kerlerec, contigu au ci-dessus.

Cottage couvert en ardoises, avec trois chambres, loué $6.

Succession de Jean M. Page, Frank Zengel, administrateur.

No 66,320, Cour Civile de District, Division E.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs — Bureau 946 rue Commune — MARDI, le 5 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 27 juin 1902 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, et désignés comme lots Nos un, deux et huit. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec et mesurant M. A. 31' 5" 5''' de face à la rue Prieur sur 68 pieds de profondeur et façade sur la rue Kerlerec.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant M. A. 31 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 62' 11" 2''' de profondeur.

Le lot No 8, dans le même ilet, mesurant 31' 5''' de face à la rue Prieur, sur 68 pieds de profondeur. Le tout acquis de L. J. Hoffman, le 29 décembre 1888, par acte de vente pardevant E. A. Peyroux, L. des transferts 129, folio 647.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'État de 1902. L'acte de vente pardevant Emile Pomes, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Cunningham & Cunningham, avocats.

CURTIS & GALLAGHER,
Encanteurs, No 946 rue Commune.

20 juin—20—juil 6 13 20 27—août 3 5

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joshua Newby.

No 66,207—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 2 septembre 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 30 juillet 1902, par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite:

Un intérêt indivis et aussi un intérêt dans ladite propriété appartenant conjointement à George H. Walker, Mattie E. Walker et Thompson Walker, légataires universels de Margaret Newby par jugement de Cour rendu dans les procédures de ce succession.

Deux certains lots de terre, situés dans l'ancien Bouligny dans l'ilet (10), borné par les rues Levée, Webster, Preston et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots 20 et 21 sur un plan dressé par J. F. Braun, le 15 mai 1869, lesdits lots mesurant chacun vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Webster sur une largeur dans le fond de vingt-un pieds trois pouces quatre lignes sur la profondeur suivante: cent pieds neuf pouces deux et trois quarts lignes sur la ligne divisant les lots 19 et 20, cent un pieds cinq pouces et deux et quatre cinquièmes lignes sur la ligne divisant les lots 20 et 21 et deux pieds un pouce et deux dix-sept dixièmes lignes sur la ligne divisant les lots 20 et 22.

Conditions—Une moitié ou plus ou le tout comptant, la balance, s'il y en a, en un an, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente, les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1902, et faire un dépôt de 25 0/0 au moment de la vente. Acte de vente pardevant Louis A. Martin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 juil—31—août 3 10 17 24 31—sept 2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George Dannes et femme, Emile Barnette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 68,267—Division E—Attendu que Charles George Dannes a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Dannes et femme Emile Barnette, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et marquant la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier. A. A. Cologne, avocat.

31 juil—1f

Succession de Mme Rosalie Manaret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,192—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.

31 juil—31—août 4 9

Succession de Louis Jeanm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,277—Division E—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Jeanm, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.

31 juil—1f

Succession de William M. Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 68,280—Division E—Attendu que Mme Julia Deinel, veuve de William M. Clark a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William M. Clark, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Bentner, Dufés & Bentner, avocats.

27 juil—27 31—août 5

Succession de Miles A. F., A. A. et H. Sentra.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,452—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham & Cunningham, avocats.

26 juil—26 31—août 4

Succession de Mme Margaret Le Bage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,153—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James Jepps, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Lewis, avocat.

22 juil—22 26 31

Succession de Mme P. Ulysse Blancher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 66,914—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Evelina Bois, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Thilberger, avocat.

24 juil—24 28—août 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles J. Babst, Trustee, Robert G. Memory vs Harry S. Karstendiek.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 61,119—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI 4 août 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout des bâtisses, etc., dont on se sert dans le but d'élever des volailles, sur la Ferme des Volailles, dans et sur les lieux, No 4691 rue Mand. Gélana, dans l'ilet borné par les rues N. Peters, Champagne et Sister et l'avenue Jordan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Walter L. Gleason, avocat.

23 juil—23 24 30—août 4

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR ETRE VENDU EN BLOC.

Le stock entier de marchandises d'épicerie et fixtures,

1748 RUE DES FRANCAIS.

No 68,166 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession d'August Uhle.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI, le 11 août 1902, à 10 heures A. M., sur les lieux, 1748 rue des Français, il sera vendu à l'encan public en vertu d'un ordre daté le 24 juillet 1902, de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le stock entier de commerce dans l'épicerie et l'entrepôt 1748 rue des Français, consistant en épiceries de famille et de liqueurs principalement, vins, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Buck, Walsh & Buck, avocats.

30 juil—30—août 3 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Mme Rosa Schopp vs les Héritiers de Christian Schopp.

No 64,491—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—JEUDI, le 21 août, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement en partage rendu le 7 avril 1902 et signé le 15 avril 1902 par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, et d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge, daté le 27 juin 1902, homologuant les procédures d'une réunion de famille, tenue pardevant W. F. Brewer, notaire, le 23 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un autre ordre daté le 11 juillet 1902, dudit Hon. John St Paul, juge, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire No 43,820 - Succession de Marie T. Baumgarden, femme de C. D. Schopp, et C. L. Schopp, curateur, homologuant les procédures de la réunion de famille, tenue pardevant J. C. Wenck, notaire, le 2 juillet 1902, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Magnolia, Constance et Delachaise, désignés comme lots Nos 9 et 10 sur un plan déposé en l'étude de G. Gottschalk, ancien notaire comme plan No 49, d'après lequel plan lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 26 pieds 6 pouces 2 1/4 lignes de face à l'avenue de la Louisiane sur 120 pieds de profondeur.

Aussi un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 8, dans le même ilet que le précédent et mesurant 26 pieds, 6 pouces, 2 1/4 lignes de face à l'avenue de la Louisiane sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages avec bâtisse en bois à deux étages; aussi une grande écurie, connue comme les Nos 1026, 1028, 1030, 1032 et 1044 avenue de la Louisiane, occupée par la maison de commerce bien connue de J. Schoenberger fils, comme écurie et établissement d'entrepreneur de pompes funèbres.

Vendu sujet au bail là-dessus, aux taux de $720 par an ou 60 par mois, expirant. Un beau placement ou un excellent endroit de commerce pour un établissement d'écurie ou entrepreneur de pompes funèbres. Situé dans le centre du prospère Sixième District.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les lettres A, B et C, dans l'ilet No 391, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Chippewa, Tchoupitoulas et Annunciation, sur le devis annexé, signé par C. G. Del Isle, ingénieur civil, le 29 mai 1902, d'après lequel devis lesdits lots mesurant comme suit: Le lot A 31 pieds 4 pouces de face à la rue Chippewa sur 125 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur; le lot B 30 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa, sur 125 pieds 7 pouces 5 lignes, et le lot C 31 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa, sur 125 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur, lesdits lots A, B et C composant les lots 2, 3 et 4, sur un plan déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire.

Les améliorations sur ledit lot A comprennent un cottage double en bois retiré de la rue, contenant 4 chambres de chaque côté et sont désignés par les Nos 2305 et 2307 rue Chippewa.

Les améliorations sur le dit lot B comprennent un cottage double en bois retiré de la banquette et contenant de chaque côté 4 chambres et sont désignées par les Nos 2309 et 2311 rue Chippewa. Les améliorations sur ledit lot C comprennent un cottage simple en bois contenant 5 chambres, hangar, citerne, etc.

Les propriétés ci-dessus seront vendues séparément. Un placement payant.

3° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D dans l'ilet No 162, borné par les rues Delachaise Laurel, Constance et Allie, sur un devis de voyer, daté le 29 mai 1902, signé par Chas. G. Del Isle, ingénieur civil, d'après lequel devis lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit: Le lot A formant l'encoignure des rues Delachaise et Laurel 27 pieds 9 pouces de face à la rue Delachaise, 27 pieds 6 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur et façade à la rue Laurel, 117 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne de division du lot D. Le lot B, 22 pieds 3 pouces de face à la rue Delachaise, 22 pieds 1 pouce 3 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne de division du lot A, et de 116 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne de division du lot C; le lot C, 22 pieds 11 pouces de face à la rue Delachaise et 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur 116 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne de division du lot B et 114 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de division du lot D; et le lot D a 25 pieds 11 pouces 1 ligne de largeur dans le fond sur une profondeur de 112 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de division du lot C et 111 pieds 9 pouces 1 ligne sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Constance.

Lesdits lots "A", "B", "C" et "D" constituant le tout des lots 19, 20, 21, 22, sur un plan déposé parmi les archives de E. G. Gottschalk, ancien notaire, comme le No 53.

Les améliorations dudit lot "A" sont désignés par les Nos 900 et 902 rue Delachaise et comprennent un cottage double en bois retiré de la banquette, contenant de chaque côté galerie de côté, 5 chambres, office, citerne, hangar, etc.

Les améliorations sur ledit lot B comprennent un joli cottage simple connu comme No 906 rue Delachaise, retiré de la banquette et contenant 4 chambres, chambre à coucher, citerne, hangar, etc.

Les améliorations sur ledit lot C comprennent un joli cottage double en bois, désigné par les Nos 908 et 910 rue Delachaise, et contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Les améliorations sur le dit lot D sont désignés par le No 914 rue Delachaise et comprennent un joli cottage simple retiré de la banquette, contenant 6 chambres, citerne, hangar, etc.

Les propriétés ci-dessus seront vendues séparément, elles sont bien situées, toujours en demande par des locataires de premier ordre et sont des placements d'un mérite supérieur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, en un et deux ans portant 6 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus du montant de leurs enchères le paiement des taxes dues et exigibles en 1902 et tous les timbres requis du revenu, 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. M. Hudson,
Dart & Kernan,
J. B. Fisher, avocats.

20 juil—20 27—août 3 10 17 21

Succession de John F. Lally.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 68,264—Division D.—Attendu que Louise Rolling, veuve de John F. Lally, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John F. Lally, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—[illegible], avocat. 28 juil—28 29 [illegible]